

Le Fonds de Développement Local



Modalités de financement des microprojets et les acquisitions

Netherlands

Development

Organisation

Terrence Ekanje
Finance Expert – FDL



Douala, 19 Mars 2013

Connecting People's Capacities

PLAN DE L'EXPOSE

- 1. Types de projet à financer**
- 2. Conditions d'éligibilité**
- 3. Procédures de sélection**
- 4. Procédures de financement**
- 5. Autres aspects liés au financement**
- 6. Acquisition des biens, services et travaux**

1. Types de projet à financer

Microprojets en conformité aux Objectifs stratégiques du PACEBCo et à même d'induire des effets/impacts socioéconomiques positifs

- **Infrastructures et équipements collectifs**
 - ✓ Dispensaires
 - ✓ Écoles
 - ✓ Construction/Aménagement des points d'eau
 - ✓ Pistes rurales
 - ✓ Etc...
- **Activités Génératrices de Revenus**
 - ✓ Agriculture
 - ✓ Élevage
 - ✓ Batiments (magasins, marches)
 - ✓ Valorisation des produits forestiers autre que le bois
 - ✓ Pisciculture

Types de projet à financer (suite)

- ✓ Pêche
 - ✓ Ecotourisme
 - ✓ Artisanat
 - ✓ Etc.
-
- **Développement du capital humain et renforcement des capacités**

2. Conditions d'éligibilités

- Etre un groupe, une collectivité, une association ou toute autre organisation légale
- Soumettre son projet en respect du canevas fournis

3. Procédures de sélection

a) Phase de présélection

Effectuée par l'Opérateur et de l'Expert en développement Local

b) Phase de sélection

Attributions du Comité d'Etude et de Sélection des Projets composé comme suit:

- Coordonnateur de l'UGP PACEBCo ou son représentant
- Expert thématique de l'Antenne
- SNV
- Représentant de l'Administration territoriale du paysage
- Représentant du secteur privé de la localité
- Représentant de la Société civile
- Fonctionnaire chargé de la conservation des aires protégées
- Représentant de la plateforme de conservation
- Représentant des ONG de conservation

c) Phase 3: Notification

4. Procédures de financement

Signature de la convention de financement entre le bénéficiaire et le fonds, précisant:

- **Modalités décaissement et leur conditionnalité**
- **Période d'exécution du projet**
- **Type et fréquence des rapports**
- **Autres aspects spécifiques liés à la mise en œuvre de la convention**

5. Autres aspects liés au financement

a) Transfert des fonds vers le bénéficiaire

Préalablement au déblocage partiel ou total des fonds:

- La contrepartie (nature ou espèces) doit être intégralement engagé par le bénéficiaire
- L'avance au démarrage est plafonnée à 80% du montant prévisionnel de la subvention, diminuée du montant de la contrepartie et des activités de suivi et évaluation

b) Mauvaise utilisation des fonds

- La non consommation des fonds/non mise en place les activités entraine la résiliation du contrat et le bénéficiaire doit rembourser les fonds débloqués

- Dans le cas de résiliation de la convention pour cause de mauvaise gestion, d'insolvabilité, ou toute autre cause, les équipements financés sur FDL restent la propriété de PACEBCo.

6. Acquisition des biens, travaux et services

- L'acquisition de biens (équipements, matériel et fournitures) et services, relatifs aux travaux nécessaires à l'exécution d'un microprojet doit se faire selon les voies suivantes :
 - ✓ **Par voie d'appel d'offres** (montant >10 millions FCFA, 20 milles \$ US)
 - ✓ **Par voie de consultation restreinte d'au moins trois (3) fournisseurs** (montant entre 1 et 10 millions FCFA, 2 à 20 milles \$ US)
 - ✓ **Par achat direct sur une base de données fournisseurs** (montant ≤ 1 millions FCFA, 2 milles \$ US)
 - ✓ **Par voie de marché de gré à gré** (lorsque l'urgence pour l'exécution des travaux se fait sentir)

**Je vous remercie pour votre
aimable attention**